



Plaisir d'écrire...

CONCOURS NATIONAL 2019-2020

Organisé par l'Association des Membres
de l'Ordre des Palmes Académiques



Classes des collèges

PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE

Ni les formes poétiques ni les sujets libres ne sont acceptés

SUJET POUR LES CLASSES DE 5^e, 6^e:

Au cours d'un cross, vous enchaînez les chutes. Le soir, affolée, votre mère fait venir un médecin. Imaginez la consultation sous la forme d'une scène de théâtre comique.

SUJET POUR LES CLASSES DE 4^e, 3^e:

L'école est-elle un lieu d'éducation à la liberté? Pensez-vous qu'elle vous a accompagné sur ce chemin? Comment, en quelles circonstances et dans quelles limites? Votre production peut revêtir la forme d'un article destiné à un journal.

PRIX DE POÉSIE

Écrire, en une page, un poème (forme fixe ou libre).

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Écrire, en quatre pages maximum, une nouvelle de votre choix. Le texte sera dactylographié. Sont acceptés tous les registres (fantastique, réaliste, historique, épistolaire...).

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- Les travaux devront être individuels et authentiques. Ils porteront, en majuscules d'imprimerie, le nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- Pas d'inscription nécessaire. Les cinq meilleures copies par classe seront adressées **exclusivement à la section départementale de l'AMOPA** pour une sélection des **lauréats départementaux**. Les jurys départementaux transmettront les meilleures copies au Secrétariat national pour la désignation des **lauréats nationaux**.
- Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétariat national : amopa.courriel@orange.fr ou 01.45.54.50.82

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA. Ces informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter du mois d'octobre 2019.

DATE DE RETOUR DES COPIES

20 février 2020

ADRESSE DE RETOUR DES COPIES

**Martine Fondeur
AMOPA-Oise
16 rue des Ormes
60580 Coye-la-Forêt**

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA début mai 2020.